

3.1 PARCOURS DE FORMATION AU PERMIS « AM » (BSR)

PARCOURS THÉORIQUE AM

La formation théorique au permis AM se déroule au collège. Sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (QCM), elle concerne les règles de base de la conduite et de la circulation routière. Elle est validée en classe de 5ème lors du passage de l'ASSR1 (Attestation de sécurité routière niveau 1) et en classe de 3ème lors du passage de l'ASSR2. Les jeunes non scolarisés ou en apprentissage ont la possibilité de passer l'ASR, qui est la certification équivalente hors scolarité.

PARCOURS PRATIQUE AM

Après avoir validé la formation théorique, vous pouvez vous inscrire à la formation pratique dans une auto-école. Vous avez le choix entre l'option cyclomoteur (scooter) ou l'option pour quadricycle léger à moteur (quads, voiturettes). La formation dure au total 7 heures, réparties en 3 phases :

Enseignement hors circulation pendant 1 heure : vous aborderez la mécanique du scooter, les équipements indispensables, le comportement à adopter sur la route

Conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique pendant 4 heures : vous apprendrez à suivre un parcours guidé par un moniteur, en conformité avec les règles du code de la route

Sensibilisation aux risques pendant 1 heure : cet enseignement a pour but de vous informer sur les risques liés à la conduite et de vous donner conseils et recommandations

Lors des exercices pratiques, il vous faudra être équipé notamment d'un casque et de gants homologués.

Il n'y a pas d'examen final pour valider le permis de conduire AM. À la fin de la formation, vous obtiendrez une attestation, qui vous autorise à conduire en attendant de recevoir votre permis de conduire AM définitif (comptez quelques mois pour qu'il soit édité). Cependant, passer le BSR n'est pas à prendre à la légère ! N'oubliez pas que vous conduirez sur la route au milieu d'autres usagers, c'est votre sécurité et la leur qui sera en jeu.

 KRIER D.